

REPORTAGE COUP D'OEIL ÉCONOMIQUE

RÉDIGÉ PAR :



EN COLLABORATION AVEC :



ŒUVRES DE JACINTHE LABRECQUE. CRÉDIT PHOTO : STUDIO PHOTO PORTRAIT DE VIE.

FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES (FIC)

Le CLD de la région d'Acton a adopté sa nouvelle politique d'investissement concernant le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) qui vise à soutenir des projets locaux et régionaux innovateurs et structurants. Ce Fonds soutient des projets qui s'inscrivent dans les axes, les orientations et les objectifs déterminés dans la Politique culturelle de la MRC d'Acton et vise à favoriser la réalisation des projets prévus dans le plan d'action de ladite politique.

LE FIC PEUT APPUYER FINANCIÈREMENT UN PROJET DANS LE CADRE DES DEUX VOILETS SUIVANTS :

VOLET ANIMATION CULTURELLE

Pour la mise sur pied d'un projet d'animation culturelle. Ce dernier permet d'insuffler un dynamisme au milieu en proposant aux citoyens diverses activités culturelles. Ce type de projet est ponctuel et a des retombées économiques sur le milieu à court terme. Le montant maximum de l'aide financière dans un même projet sera limité à 1 000\$.

VOLET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Pour la mise sur pied d'un projet de développement culturel. Ce type de projet doit servir à mettre sur pied une nouvelle offre de services dans une perspective de développement culturel. Ce projet positionne la région et engendre des retombées économiques à moyen et long termes. Le montant maximum de l'aide financière dans un même projet sera limité à 3 000\$.

PROMOTEURS ADMISSIBLES

- Un organisme à but non lucratif dûment constitué de la MRC d'Acton;
- Une coopérative dûment constituée dans la MRC d'Acton;
- Une municipalité de la MRC d'Acton.

PROJETS ADMISSIBLES

- Seuls les projets ouverts à l'ensemble de la population de la MRC d'Acton seront retenus;
- Projets se déroulant sur le territoire de la MRC d'Acton;
- Projets répondant à au moins un des objectifs de la politique culturelle;
- Pour être admissibles, les promoteurs doivent également démontrer qu'un investissement du FIC dans le projet aura un effet levier significatif.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Frais de promotion;
- Frais de déplacement liés au projet;
- Frais de création;
- Honoraires professionnels;
- Cachet des artistes ou artisans professionnels ou de la relève (loi sur le statut de l'artiste);
- Frais de location d'équipement.

APPELS DE DOSSIER

Il y a deux dates d'appels de dossiers par année :

- Le 1^{er} avril
- Le 1^{er} octobre

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE : LE 1ER JANVIER 2012

Pour toute information complémentaire, contactez Marie-Aube Laniel, conseillère en développement culturel et touristique au CLD de la région d'Acton.



CRÉDIT PHOTO : STUDIO PHOTO PORTRAIT DE VIE

CRÉDIT PHOTO : STUDIO PHOTO PORTRAIT DE VIE

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES NOUVELLES ET LES ACTIVITÉS : www.cldacton.qc.ca/coe

DES NOUVELLES DE VOTRE CLD

RÉSUMÉ DU PLAN NORD DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À lire : un bref résumé du Plan Nord qui met l'accent sur les secteurs d'activités que le gouvernement compte prioriser et sur les opportunités pour votre entreprise.

ENQUÊTE SUR LES PME QUÉBÉCOISES CONCERNANT LEUR PRATIQUE EN INNOVATION ET EXPORTATION

SECOR a dévoilé les résultats de son enquête PME : INNOVATION/EXPORTATION, qui démontre comment les meilleures de nos entreprises réussissent à surmonter deux obstacles principaux : la gestion du risque et le manque de ressources.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

REMISE DE LA BOURSE RELÈVE AGRICOLE

12 janvier 2012 au Salon de l'Agriculture de Saint-Hyacinthe

LANCEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC D'ACTON

31 janvier 2012

LE CLD EST FIER D'ÊTRE PARTENAIRE DE LA STRATÉGIE PROACTION

